

Le passeport vaccinal

Posted on 11 février 2021 by Patrick Rouillier

L'idée se fait jour, petit à petit, de délivrer un passeport vaccinal aux personnes à jour de leur vaccination anti-covid. Celui-ci donnerait des droits supplémentaires aux détenteurs de ce documents. Des pays comme la Grèce, désireux de relancer leur tourisme l'ont adopté. En France cette idée fait évidemment polémique ... qu'est-ce qui ne fait pas polémique dans notre pays ?

Cette idée mérite que l'on s'y intéresse car elle présente de nombreux avantages comme de nombreux inconvénients.

Les inconvénients

1. C'est une mesure totalement inégalitaire dans la mesure où l'ensemble de la population n'a pas eu l'opportunité d'accéder à la vaccination, et ne se verra pas offrir cette opportunité avant un certain temps. Il serait parfaitement injuste que les personnes qui ont pas eu la chance d'être vaccinés se retrouvent en plus pénalisés par rapport aux plus chanceux bénéficiaires du vaccin. L'égalité républicaine serait largement bousculée.
2. En ce qui concerne l'accueil des touristes possédant ce passeport (comme l'a décidé la Grèce), ce n'est pas une bonne idée. En effet si les détenteurs de ce document peuvent être considérés comme immunisés contre le covid (abstraction faite de nouveaux variants) il n'est pas garanti qu'ils ne puissent être véhicule de transmission du virus tant dans l'exportation de celui-ci vers le pays qu'ils visitent que de l'importation au retour dans leur pays d'origine.
3. La vaccination a été mise en place sur la base du volontariat, comme un choix personnel (personnellement je n'étais pas d'accord avec cette approche considérant la vaccination comme un devoir civique de protection des autres). Mettre en place un passeport vaccinal revient à introduire une discrimination entre les vaccinés et les non vaccinés. Le choix de la vaccination devient un choix sous contrainte contraire à la liberté annoncée.

Les avantages

1. Possibilité de relancer progressivement la consommation et l'économie. Profiteurs de l'immunité de certains pour réactiver la consommation et libérer, petit à petit, certains commerces des contraintes qui leur sont imposées. Ouvrir les restaurants entre gens vaccinés inhibe le risque de contamination grave mais pas le risque de véhiculer le virus à l'extérieur, c'est donc une décision qui n'est pas sans conséquences.

2. La vaccination a été proposée sur la base du volontariat et chacun a pu faire librement son choix (même si l'accès au vaccin était loin d'être évident). Ceci introduit « de facto » une discrimination entre les pro et les con vaccin. Il est anormal que ceux qui ont choisi la vaccination soient pénalisés par la décision de ceux qui ont fait le choix opposé. Chacun doit assumer librement son choix et ses conséquences. Dans ces conditions le passeport vaccinal devrait donner des droits particuliers à ceux qui ont fait le choix de la vaccination, alors que ceux qui ont fait le choix inverse pourraient en être privés.

Conclusion

C'est une question complexe et qui peut et doit faire débat. Mais débat ne devrait pas dire polémique ... mais sinon nous ne serions pas en France !

Seuls les imbéciles et les ignorants possèdent la vérité. Il suffit de regarder le monde « d'un seul œil » pour penser détenir la raison. Malheureusement la vérité se regarde avec les deux yeux et c'est une position moins confortable.

Comme toujours la certitude est la mère de tous les vices !